



Tél : 02 33 65 80 40

Mail : [ce.0610021s@ac-caen.fr](mailto:ce.0610021s@ac-caen.fr)

A Flers, le 16 Janvier 2023

Aux élèves de 3<sup>ème</sup> et à tous les lycéens

OBJET : Concours d'entrée en section sportive scolaire Football.

Mademoiselle, Monsieur,

Le Lycée Jean Guéhenno, en partenariat avec la ligue de football de Normandie, le District de l'Orne de Football et le FC Flers, organise le concours d'entrée dans la section sportive scolaire football pour la rentrée 2023 .

Nous vous invitons à cette demi-journée de d'information et de tests sportifs qui aura lieu :

**Mercredi 24 Mai 2023 de 13H30 à 17H00**

La sélection se fera sur l'analyse des dossiers de candidature ainsi que sur les tests sportifs du Mercredi 24/05. La date de retour des dossiers est le **mercredi 17 mai 2023**. Ils seront transmis à l'établissement soit par courrier ou par mail aux adresses suivantes :

**adresse postale** : LYCÉE JEAN GUEHENNO, à l'attention de M. HAMEL François, 16 rue Pierre Huet, 61100 Flers

**adresses mail** : [ce.0610021s@ac-caen.fr](mailto:ce.0610021s@ac-caen.fr) et celle de l'enseignant référent M. François Hamel : [francois.hamel@ac-normandie.fr](mailto:francois.hamel@ac-normandie.fr)

Vous trouverez ci-joint le dossier de candidature **à remettre impérativement** pour le

Mercredi 17 Mai 2023

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous adressons nos salutations sportives.



## **CANDIDATURE et ADMISSION**

**1) Dossier de candidature**, à remplir et à renvoyer au lycée Guéhenno (adressé à François HAMEL) au plus tard le Mercredi 17 Mai 2023.

Il sera examiné par une commission de l'établissement qui retiendra les candidats sur des critères **scolaires** et **sportifs**. Les résultats seront communiqués aux familles avant le mercredi 7 JUIN 2023.

Vous voudrez bien nous remettre également les pièces suivantes dûment complétées :

- la fiche de candidature,
- la lettre de motivation,
- L'autorisation parentale pour participer aux tests d'évaluation,
- la photocopie des 2 bulletins trimestriels 2022-2023.
- la charte d'engagement signée

### **2) Procédure d'affectation**

En cas d'admission dans la section sportive, les affectations seront prononcées par l'Inspection Académique de l'Orne.

**En cas de doute, n'hésitez pas à nous demander conseil.**



## DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

### RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

Nom : .....Prénom :.....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance :.....

Nationalité : .....E mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....Portable :.....

Représentant légal du candidat :

NOM :.....Prénom : .....

Degré de parenté : ..... Profession : .....

### RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Année scolaire	Etablissement scolaire	Classe
<b>2022/2023</b>		
<b>2021/2022</b>		
<b>2020/2021</b>		

Classe souhaitée l'année prochaine : .....

**Joindre photocopie du bulletin scolaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de l'année en cours 2022-2023**

**RENSEIGNEMENTS SPORTIFS**

Si l'élève pratique en club,

- Club où le candidat est licencié : .....
- Niveau de championnat dans lequel évolue le candidat : .....
- Poste(s) occupé(s) au sein de l'équipe de club :  
1) Poste principal : .....  
2) Poste secondaire : .....
- **Avis de l'entraîneur sur le candidat (Valeur technique, sens du jeu, esprit d'équipe, comportement, assiduité...)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nom de l'entraîneur : .....

N° téléphone : .....

Date : .....

Signature :

- Participation à l'AS au collège ou au lycée (oui/non et si oui dans quel sport ?)  
.....
- Sport(s) pratiqué(s) en loisirs et/ou en compétition :  
.....
- **Lettre de motivation à joindre à ce dossier de candidature**

## **L'ÉQUILIBRE SPORTIF DU JOUEUR** **de la Section Sportive Scolaire Football**

- **Un atout pour les clubs** (avoir des joueurs suivant un programme préconisé par la F.F.F. en préformation).
- **Un atout pour la progression scolaire et sportive de tous les joueurs** (aménagement du rythme scolaire et du rythme sportif : 2 fois par semaine à 18h00, le joueur a fini ses études et ses entraînements).

### **LE CLUB**

Le joueur réalise 1 à 2 séances (dont celle d'avant match) selon l'organisation de son club. La Section Sportive travaille en partenariat avec les clubs, pour permettre à tous les joueurs de progresser en période de préformation et pour être le plus performant possible avec leur équipe.

### **SECTION SPORTIVE FOOTBALL**

Permettre aux joueurs d'avoir deux séances d'entraînement de 2 heures dans le temps scolaire afin de mieux concilier le football de bon niveau et les études.

### **ASSOCIATION SPORTIVE (UNSS)**

(Football championnat excellence, formation arbitrage, cross country...)  
L'A.S. va permettre de mesurer les progrès et les fruits du travail réalisé en rencontrant les équipes des autres collèges et des autres sections (niveau départemental à international)..  
Une formation des jeunes officiels (arbitres) dans les rencontres officielles sera organisée.

### **EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (EPS)**

**2 ou 3 heures par semaine (en fonction de la filière choisie)**  
Les élèves de la section sportive football ont les mêmes cours d'EPS que les autres élèves du lycée pour répondre aux programmes scolaires de la discipline.

## PROCEDURE ADMINISTRATIVE POUR L'INSCRIPTION AU LYCEE

Si l'élève est intéressé par la structure proposée par le lycée Jean GUEHENNO, il doit demander son admission au lycée.

Avant le conseil de classe du 3e trimestre, les candidats doivent faire figurer sur la fiche d'orientation du collège, en 1<sup>er</sup> vœu : le lycée Jean GUEHENNO, avec la classe de 2<sup>de</sup> choisie (langues, options) et leur intention d'être admis en Section Sportive Scolaire Football.

Pour les candidats hors secteur Flers, établir obligatoirement une demande de dérogation (imprimé à retirer au collège d'origine). L'admission dans la section sportive scolaire à l'issue du concours est indépendante de la décision de l'Inspection Académique concernant la demande de dérogation.

Dès que la décision d'admission vous sera communiquée, prière de bien vouloir prendre contact avec le lycée pour l'inscription.

## **LES ETUDES ET LE SPORT AU LYCEE JEAN GUEHENNO**

La construction et le développement de l'individu dépendent d'un équilibre permanent entre activité intellectuelle et activité physique, entre activité individuelle et activité collective.

C'est dans cette perspective que le Lycée Jean GUEHENNO, en partenariat la Ligue de Football de Basse-Normandie et le Football Club de Flers, a ouvert une section sportive Football.

Cette section vise le perfectionnement ou l'approfondissement d'une pratique sportive, selon les capacités de chaque jeune.

**Inscrit dans une section sportive, vous avez le double objectif de mener de pair des études sérieuses et une pratique sportive régulière exigeante.**

Les personnels du lycée (enseignants, éducation, restauration, entretien, santé, intendance, direction) mettront tout en oeuvre pour faciliter votre réalisation personnelle à la fois dans les études et le sport. C'est ainsi que sont aménagés des horaires et des dispositifs particuliers pour les études, l'accès au C.D.I, les repas et l'orientation du suivi médical. Ces dispositions spécifiques ont des incidences sur l'organisation du travail et l'emploi du temps de tous les services du lycée.

### **Textes officiels BO n°47 du 26/12/1996**

[la section sportive] procure aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive de leur choix tout en suivant une scolarité normale.

### **Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002**

Art 2 : elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux.

Art3 : elle permet : de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, de développer le goût de l'effort et de mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective, de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux mêmes et pour les autres.

Art 6 : la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'E.P.S de l'établissement.